

# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 5, 3 juillet 2024

### Les pesticides et biopesticides homologués en pépinières ornementales

Ce bulletin présente les fongicides, les insecticides et les acaricides homologués pour les cultures en pépinières en 2024. On y retrouve la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits et qui sont rencontrés en pépinières au Québec. Consultez votre agronome pour valider les interventions phytosanitaires à effectuer dans la production.

Rappel : Il ne sera plus permis de réaliser des mélanges en cuve de pesticides non affichés sur leur étiquette à partir du 20 décembre 2024. Consultez le document d'orientation de l'ARLA : [Étiquetage des mélanges en cuve](#).

#### Nouveaux produits

Les pesticides suivants ont été homologués ou ont obtenu de nouveaux usages en pépinières ornementales durant l'année 2023 ou au début de 2024 :

##### Fongicides

- **PROBLAD et PROBLAD T&O** (Polypeptide BLAD) : Nouveaux produits homologués contre le botrytis dans les plantes ornementales;
- **MICROTHIOL DISPERSS** (Soufre) : Nouveau produit homologué contre l'oïdium dans les plantes ornementales.

##### Insecticides

- **SUSPEND POLYZONE** (Deltaméthrine) : Homologation d'urgence contre la pyrale du buis dans le buis. Valable pour l'Ontario, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick jusqu'au 23 juin 2025.

# Nouvelles utilisations

## Insecticides

- **ALTUS** (Flupyradifurone) : Ajout sur l'étiquette, homologué contre le fulgore tacheté dans les plantes ornementales d'extérieur;
- **KOPA** (Sel de potassium d'acide gras) : Ajout sur l'étiquette, homologué contre le fulgore tacheté dans les plantes ornementales d'extérieur.

## Produits retirés

L'homologation des produits suivants a pris fin en 2023 ou au début de 2024. Il n'est donc plus permis de les employer au Canada :

## Fongicides

- **BLIGHTBAN C9-1** (*Pantoea agglomerans* souche C9-1);
- **FRACTURE** (Polypeptide BLAD);
- **BW240 WP** (*Trichoderma harzianum* souche Rifai KRL-AG2 et *Trichoderma virens* souche G-41);
- **DITHANE DG 75** (Mancozèbe);
- **PHYTON 35** (Sulfate de cuivre).

## Insecticides

- **SUNSPRAY ULTRA-FINE** (Huile minérale).

## Usage retiré

Il ne sera plus permis d'utiliser ces produits sur les cultures de fleurs coupées au Canada, à partir d'octobre 2024 :

- **IMIDAN 50-WP INSTAPAK** (Phosmet);
- **IMIDAN WP** (Phosmet).

## Tableaux

Les tableaux suivants regroupent les pesticides homologués en pépinières ornementales en 2024. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits.

Télécharger le **Tableau 1** en format Excel : [Fongicides homologués en pépinières ornementales 2024](#).

Télécharger le **Tableau 2** en format Excel : [Insecticides et acaricides homologués en pépinières ornementales 2024](#).

## Comment consulter ces tableaux?

Les tableaux présentent les fongicides ainsi que les insecticides et acaricides homologués dans les cultures de pépinières ornementales. Chacune des lignes des tableaux permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

## Cultures

- Certaines étiquettes énumèrent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette colonne ainsi que dans la colonne des ravageurs et agents pathogènes pour lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette colonne et sous la colonne des ravageurs et agents pathogènes.

## Santé et environnement

Pour chacun des produits, les indices de risque pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi en pulvérisation foliaire en pépinières. Plus ces indices sont élevés, plus le risque est grand.

## Ennemis des cultures

Les cases correspondant aux ennemis ciblés par chaque produit contiennent un point coloré (vert ou rouge). Toutefois, certains ravageurs ou agents pathogènes nommés sur l'étiquette ont été ajoutés à la case « autres », à l'extrême droite du tableau, pour apporter des précisions. Les étiquettes des pesticides indiquent précisément les espèces des organismes visés.

## Notes

Des chiffres (en exposant) ont été placés à divers endroits, là où plus de précision était requise. Ces chiffres réfèrent à des renseignements complémentaires se trouvant en bas de tableau. Portez-leur une attention particulière.

## Biopesticides

 Les biopesticides ont été identifiés dans le tableau par un fond vert à la case « Nom commercial ».

Le présent bulletin d'information regroupe de l'information sur les produits phytosanitaires répondant à la définition de l'expression « biopesticide » employée par [SAgE pesticides](#) :

*On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au [Canada](#), on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiocchimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés, en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.*

**Attention :** L'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

## SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

### CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

#### L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, ou encore pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il y a divergence entre les étiquettes française et anglaise, contactez l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

## Collaboration

Nicolas Authier, agr. (IQDHO) et Roxane Babin, agr. (IQDHO).

*Ce bulletin d'information a été mis à jour par Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Pépinières ornementales ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*